

Internet

NE CONFONDONS PAS TOUT...

Il est le réalisateur de Subway, de Nikita, de Leon, ou du Cinquième Élément. Le producteur de Wasabi, de la quadrilogie Taxi, ou de Yamakasi... Luc Besson publie aujourd'hui dans le quotidien Le Monde, une chronique sur le piratage.



Dans celle-ci, il dénonce sans retenue, les acteurs qui selon lui, demeurent les responsables du piratage. Internaute, sites de téléchargement, hébergeurs, régies publicitaires et annonceurs, pour le réalisateur, producteur et scénariste français, tous coupables ! Pire, il les nomme explicitement. Beemotion.fr, Free, Google, la régie Allotraffic et même Priceminister, tout le monde y passe ! «Ils savent très bien ces gens-là, ils savent très bien qu'ils mettent de l'argent dans des choses qui ne sont pas légales».

Premier rappel, les annonceurs comme Priceminister utilisent diverses régies publicitaires pour placer ses bannières sur la Toile. Les publicités du site de streaming Beemotion.fr font appel à la régie Allotraffic, elle-même l'affiliée d'une plateforme... d'affiliation. C'est par ce biais en fait indirect qu'Allotraffic a choisi d'afficher les publicités PriceMinister pour les diffuser sur ses sites partenaires, dont Beemotion...

Ensuite, ce n'est pas Free (ou plutôt ce n'était pas, puisque le site a été fermé depuis) l'hébergeur direct du site, mais la société d'hébergement dédié d'Iliad, Dedibox. Société qui n'a aucune obligation de contrôler les centaines voir milliers de sites qu'elle héberge.

Enfin, la loi que réclame M. Besson existe depuis 2004 sous le nom LCEN (Loi sur la Confiance dans l'Economie Numérique). Celle-ci stipule que ceux qui hébergent des données «ne peuvent pas voir leur responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées (...) si elles n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où elles en ont eu cette connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible». Ce que la société Dedibox a fait dès connaissance de l'affaire...

En conclusion, interrogé par le site Pcinpact, Pierre Morizet, responsable du site Priceminister a déclaré : «Cela ne sert à rien de lancer des condamnations incantatoires sans réfléchir vraiment à ce qui se passe derrière. Si Besson a toute ma sympathie, il est vraiment à côté de la plaque»...

Luc Besson se demande «quelle nation accepterait de punir sévèrement les consommateurs de drogues tout en laissant leurs dealers prospérer tranquillement ?», tout en oubliant qu'il est lui-même le producteur de ces hypnotiques...

Source : <http://www.universfreebox.com/article7214.html>



Fibre optique

«CA NE SERT À RIEN»

Mais bon sang, mais c'est bien-sûr ! Pourquoi déployer des kilomètres de fibre optique ? Elle ne sert à rien ! C'est en tout cas les propos d'un certain Philippe Capron, directeur financier de Vivendi, maison mère de l'opérateur SFR. Lors d'une conférence organisée jeudi dernier par l'Irest (l'Institut de recherches économiques et sociales sur les télécommunications), il a rajouté également «cela peut simplement encourager un peu plus le téléchargement illégal de films». Rien que ça !

Son équivalent chez France Télécom semblait également d'accord avec ces propos... Chose étonnante, Free de son côté a toujours vu en ce déploiement, l'occasion d'économiser la location de 10 euros des fourreaux de France Télécom, de part le fait de créer son propre réseau, alors que SFR indique qu'avec la fibre optique, «il n'y a aucun revenu». Pire «aucun service supplémentaire» ! Alors que l'on sait que pour l'ADSL, son histoire a prouvé que les usages étaient venus progressivement, mais sûrement !

Source : <http://www.pcinpact.com/actu/news/49109-fibre-optique-usage-vivendi-universal.htm>

Téléphonie mobile

MIEUX VAUT TARD QUE JAMAIS

Pour l'agence de presse Reuters, un journaliste a décrypté avec l'aide de plusieurs analystes, l'arrivée d'un quatrième opérateur en France. Selon lui, l'attribution de la quatrième licence arrive trop tardivement.

Si elle est attribuée cette année, l'ouverture concrète on le sait, ne se fera pas avant fin 2011. D'ici là, alors que le marché est déjà mature aujourd'hui, les trois opérateurs en place feront tout leur possible pour mettre des bâtons dans les roues du nouvel entrant.

Certains analystes prédisent qu'il faudra se battre pendant cinq années pour obtenir 5 à 10% du marché (soit entre 3 et 6 millions d'abonnés) et d'ici les premières offres commerciales, Orange, SFR et Bouygues Telecom auront tout à loisirs de proposer des abonnements à prix cassés avec des engagements de deux ans...

Enfin, une analyste va même jusqu'à se demander si «La France a besoin d'un quatrième opérateur, c'est la principale interrogation ? Si elle en avait réellement besoin la licence aurait été octroyée il y a des années»... En oubliant peut-être qu'en 2007, l'Etat n'avait pas voulu céder à la demande de Free d'étaler le paiement des 619 millions d'euros requis...

Source : **Reuters**